



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

Bruxelles, le 26 avril 2005

8446/05

**PESC 330
COAFR 66
ACP 57**

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Objet: Grands lacs
– Conclusions du Conseil

Lors de sa session du 25 avril 2005, le Conseil "Affaires générales et relations extérieures" a adopté les conclusions sur les Grands lacs qui figurent en annexe.

Conclusions du Conseil sur les Grands lacs

La transition en République Démocratique du Congo est entrée dans une phase décisive. Si les avancées réalisées depuis 2003 sont importantes, les défis restant à relever le sont également. Le Conseil appelle l'Espace Présidentiel, les Institutions de la transition et leurs représentants à continuer sans relâche leur engagement en vue de la mise en œuvre de l'agenda de la transition et du renforcement de la bonne gouvernance. Le Conseil renouvelle sa détermination à soutenir la transition. Le Conseil invite l'opposition politique à jouer un rôle constructif dans la mise en œuvre de la Transition dans un climat d'apaisement social.

Un processus électoral fiable et des élections libres et transparentes conformément aux dispositions des accords de paix de 2002, constituent l'objectif principal de la transition. L'Assemblée Nationale devrait rapidement adopter la nouvelle Constitution permettant d'assurer la stabilité institutionnelle après les élections et qui réponde aux standards internationaux. Les différents aspects législatifs, organisationnels, sécuritaires et de communication relatifs au processus électoral et aux élections relèvent de la responsabilité des autorités congolaises et demandent une action soutenue de leur part. Le Conseil exprime sa disponibilité à continuer à accompagner ce processus.

La démobilisation des combattants et la réforme du secteur de sécurité sont cruciales pour le succès de la transition et pour la stratégie de sortie de crise en RDC. Le Conseil est préoccupé par les retards rencontrés dans ces domaines. Dans ce contexte, le Conseil déclare son plein appui à la MONUC, notamment dans ses efforts de soutien à ces processus. Afin de ménager la stabilité et la sécurité, le Conseil appelle le Gouvernement de la RDC rendre les mesures nécessaires pour assurer le paiement régulier des soldes des soldats. De plus, il appelle le gouvernement congolais et les partenaires du programme MDRP (Multi country Demobilisation and Reintegration Programme) à tout mettre en œuvre pour activer effectivement le processus de démobilisation. Par ailleurs l'Union européenne demande au gouvernement congolais de donner également priorité à la mise en œuvre du plan stratégique pour la sécurisation des élections. La mission policière EUPOL et prochainement la mission de conseil dans la réforme du secteur de sécurité EUSEC renforcent les efforts que la Commission et des Etats Membres entreprennent déjà dans le domaine de la réforme du secteur de sécurité. L'Union européenne et ses Etats membres sont prêts à considérer un soutien plus opérationnel à l'intégration de l'armée congolaise, notamment sur base des informations à fournir par la mission EUSEC.

Le Conseil s'inquiète de l'évolution négative des indicateurs macro-économiques qui risquent d'hypothéquer la stabilité politique et économique et invite le gouvernement Congolais de prendre rapidement les mesures correctives qui s'imposent pour établir une bonne gouvernance et la transparence.

Le Conseil prend acte de l'état du financement des dossiers de la Transition présenté par la Commission et demande aux Etats membres et à la Commission d'examiner les possibilités d'un appui ultérieur ainsi que les conditions auxquelles cet appui pourra être fourni.

Le Conseil accueille favorablement la déclaration du Forces Démocratiques de Libération du Rwanda (FDLR) faite à Rome et exhorte leurs responsables en Europe et sur le terrain à mettre en œuvre l'engagement pris sans délais. L'UE lance un appel au gouvernement de la RDC et du Rwanda de travailler ensemble et de coopérer étroitement avec la MONUC afin d'assurer le désarmement, le rapatriement et la réintégration des forces FDLR en ligne avec le calendrier proposé, ce qui constituerait une étape importante dans le processus de paix de la Région des Grands Lacs. Le Conseil encourage le gouvernement congolais et rwandais de profiter pleinement de cette opportunité et de coopérer étroitement afin de conclure avec succès le processus de paix. Le Conseil se félicite des actions robustes entreprises par la MONUC à l'encontre des groupes armés dans l'Est du territoire congolais et apporte son plein soutien à la poursuite de la mission sur l'ensemble du territoire ainsi qu'à sa disponibilité à assister le retour volontaire du FDLR.

Le Conseil note les progrès réalisés au Burundi et exprime sa satisfaction sur le déroulement du sommet de l'Initiative Régionale à Entebbe, qui s'est tenu le 22 avril 2005. Il réitère l'importance qu'il attache au processus électoral en cours, dans le cadre duquel la fixation et la publication d'un calendrier électoral au cours du sommet de l'Initiative Régionale constituent un pas important. Ceci doit garantir la tenue prochaine d'élections en bonne et due forme. Le Conseil se déclare prêt à continuer à soutenir financièrement ce processus. Il se félicite des progrès enregistrés dans le processus DDR et de la réforme du secteur de sécurité qu'il continuera à appuyer. Il note avec satisfaction la récente déclaration du groupe rebelle FNL et l'appelle à intégrer le processus de paix. Il exprime sa satisfaction concernant les décisions prises sur ce point par l'Initiative Régionale et félicite la médiation régionale et plus particulièrement la Tanzanie pour les efforts dans ce domaine. Il lance un appel pressant à toutes les parties au Burundi afin qu'elles mettent tout en œuvre pour assurer une issue positive des négociations entre le gouvernement et les FNL.